RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Toulouse, le 03/07/2025

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

DIRECTION ENFANCE ET FAMILLE

Dossier suivi par :
Madame GARCIA Coralie
Tél. :05.34.57.34.19
Email : accueilpmi-dtsnordtoulousain@cd31.fr

DECISION D'AGREMENT D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Le Président du Conseil Départemental

Vu l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;
Vu le code de l'action sociale et des familles en ses articles : L.421-1 à L.421-18 et R.421-3 à R421-18-1 ;
Vu le code de la santé publique en ses articles L.2111-3-1et R.2111-1 ;

Vu la demande d'emménagement formulée par Madame Elisabeth BOLZONI ;

Vu l'évaluation menée conformément au référentiel fixant les critères de l'agrément des assistants maternels par le président du conseil départemental (annexe 4-8 du code de l'action sociale et des familles) ;

DECIDE :

Article 1 : Est agréée en tant qu'assistant(e) maternel(le) :

Madame Elisabeth BOLZONI

Demeurant :

310 bis Route de Garac
31480 CAUBIAC

Est autorisé(e) à accueillir simultanément 3 enfant(s) au titre de son agrément d'assistant(e) maternel(le) à domicile.

Sous le numéro d'agrément : 11-339

Pour la période du 30/06/2025 au 27/06/2027

Scanned with CamScanner